

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.015

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 6 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

26 Février 1997

DATE D'AFFICHAGE

26 Février 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. MALBOIS par Mme GEOFFROY
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Dénomination de voies - Lotissement "Les Marguerites"

VOTE : UNANIMITE

LE RAPPORTEUR expose :

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de dénommer les voies du lotissement "Les Marguerites" sis 103 rue des Cendrilles comme suit :

Voie A : rue Jacques Henri Lartigue

Voie B : rue Félix Nadar

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la proposition de la Commission Culturelle du 11 septembre 1996
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'attribuer aux voies du lotissement "Les Marguerites" sis 103 rue des Cendrilles les noms suivants :

Voie A : rue Jacques Henri Lartigue

Voie B : rue Félix Nadar

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Mars 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS